

Programmes de soutien financier – COVID-19

S'adresse à qui?	Nom du programme /Palier gouvernemental	Critères	Montant de base	Inscription (détails)
EmployéEs (toujours à l'emploi pour les services essentiels)	Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) PROVINCIAL	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Avoir un salaire brut de 550.00\$ et moins par semaine ou ⊕ Avoir un salaire annuel brut entre 5 000\$ et 28 600\$ ⊕ Être âgé de 15 ans et plus 	100.00\$/semaine pour un maximum de 16 semaines	En ligne à partir du 19 mai jusqu'au 15 novembre au plus tard. Vous devez être inscritEs à MON DOSSIER CITOYEN et au DÉPÔT DIRECT S'inscrire à partir du 19 mai : https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/services-en-ligne/services-en-ligne/demander-les-prestations-du-programme-incitatif-pour-la-retention-des-travailleurs-essentiels/
EmployéEs, travailleurs autonomes & étudiants (qui ont perdu leur emploi en raison de la COVID-19)	Prestation canadienne d'urgence COVID-19 (PCU) FÉDÉRAL	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Avoir fait 5 000\$ dans l'année ⊕ Avoir une perte d'emploi dû à la COVID 	500,00\$/semaines pour un maximum de 16 semaines Dépôt une fois par mois	Demande en ligne à partir du 6 avril 2020 Être inscritEs à MON DOSSIER SERVICE CANADA Salariés temps plein 4 mois et + ou partiel 8 mois et + https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application/pcusc-avis-confidentialite.html Autres salariés : Revenu Canada
Familles	Allocation familiale FÉDÉRAL	⊕ Impôts faits de l'année d'imposition 2018	Montants réguliers + 300\$/enfant pour la COVID	Le premier dépôt se fera à partir du 20 mai 2020
Familles	Allocation familiale PROVINCIAL	⊕ Impôts faits de l'année d'imposition 2018	Entre 283.00\$ et 1121.00\$ par mois	Dates des dépôts Trimestriel : 1 ^{er} avril 2020, 2 juillet, 1 ^{er} octobre Mensuelle : 1 ^{er} du mois (avril, mai, juin), 2 juillet, 3 août, 1 ^{er} (septembre & octobre), 2 novembre, 1 ^{er} décembre
Ménage à faible revenu	Crédit TPS/TVH FÉDÉRAL	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Avoir reçu des remboursements de TPS pour l'année d'imposition 2018 ⊕ Remboursement supplémentaire en 1 versement 	443 à 886\$/adulte seul 580\$ à 1160\$/ mariés ou conjoint de fait 153\$ à 306\$/ enfant de moins de 19 ans 290\$ à 580\$ pour le premier enfant admissible d'un parent célibataire	À partir du 9 avril , réception automatique pour les ménages qui le recevait déjà. Si vous recevez une lettre, il faut y répondre absolument
Ménage à faible revenu	Allocation au logement PROVINCIAL	⊕ Monoparental et 50 ans et + à faible revenu	40,00\$ à 80,00\$	Inscription à Revenu Québec Faire venir le formulaire
AînéEs	Régie des rentes du Québec PROVINCIAL	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ 60 ans et plus ⊕ Avoir cotisé au RRQ dans le cadre de son emploi 	Entre 753.47\$ et 1671.77\$	Dernier jour ouvrable du mois
	Pension de vieillesse FÉDÉRAL	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ 65 ans et plus ⊕ Tous les CanadienNEs 	613.53\$	
	Supplément du revenu FÉDÉRAL	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ 65 ans et plus ⊕ Faible revenu (- 15 240\$ seul ou 20 112\$ couple) 	Entre 551.63\$ à 916.38\$	

